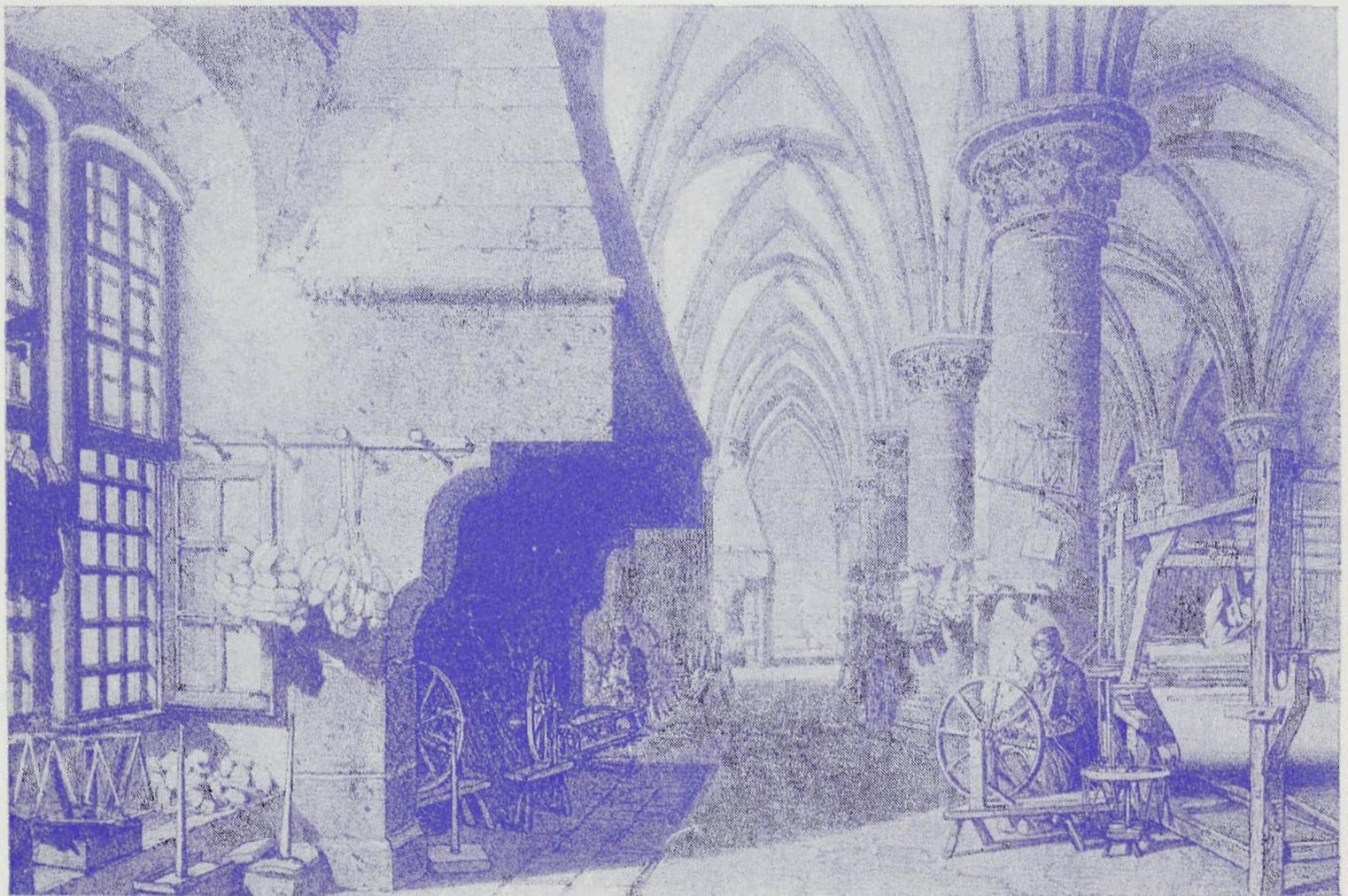




LES ANNALES DU MONT S^t-MICHEL



BULLETIN DU PELERINAGE
ET DE L'ARCHICONFRERIE UNIVERSELLE
DE SAINT-MICHEL

NOTRE COUVERTURE

LA SALLE DES CHEVALIERS AU XIX^e SIÈCLE

Les détenus dans l'atelier de filature et de tissage du coton

(Croquis du temps)

La Salle des Chevaliers fait partie de la Merveille, ce bâtiment qui longe au Nord l'église abbatiale. Dans la partie Ouest, le cellier porte cette salle qui, à son tour, sert de piédestal au cloître. D'où tire-t-elle son nom ? Peu importe.

C'est une belle salle en gothique normand qui rappelle le chœur de la cathédrale de Coutances et celui de l'abbatiale de Hambye. Ses quatre travées, ses nombreuses fenêtres en font une salle agréable, elle fut construite entre 1215 et 1228.

« Les moines y avaient leur salle de travail, leur scriptorium, leur atelier d'enluminure ; ils y étaient remarquablement éclairés et chauffés. Il ne s'agit plus d'élégance comme dans la Salle des Hôtes : ici, tout respire l'équilibre, la santé, une santé normande, ce qui n'empêche pas la délicatesse. Les chapiteaux de feuillage sont puissants comme les colonnes qu'ils surmontent, mais celles-ci sont entourées à leur base de petites perles, comme ces colliers que l'on voit au cou des portraits féminins de Rubens. Une très belle salle dans sa solidité, sa puissance et sa stabilité. Qu'il faisait bon y travailler. Les manuscrits gardés à Avranches en sont éminemment la preuve » (*Le Mont Saint-Michel*, du P. B. de Senneville et J. Verroust, Ed. J. Nicolle, Le Mont Saint-Michel).

Au siècle dernier, cette Salle des Chevaliers abritait un atelier de filature et de tissage du coton, avec ses vingt-deux rouets, ses vingt-deux tournettes, ses métiers à tisser, sa salle de collage. En janvier 1844, sur cinq cent trente-neuf détenus, deux cent quatre-vingt-sept étaient occupés à ce travail. La prison était mixte jusqu'en 1821, date à laquelle les femmes furent dirigées vers d'autres prisons. De 1789 à 1863, quatorze mille détenus furent écroués au Mont Saint-Michel. Grâce au dernier directeur de la prison : M. Marquet, et à l'évêque de Coutances : Mgr Bravard, Napoléon III a supprimé la maison centrale de détention du Mont Saint-Michel.



Les Annales du Mont Saint-Michel

Le PAPE parle aux JEUNES de FRANCE

Je vous souhaite vraiment de relever le défi de ce temps et d'être tous et toutes des champions de la maîtrise chrétienne du corps. Le sport bien compris, et qui renaît aujourd'hui au-delà du cercle des professionnels, est un très bon adjuvant. Cette maîtrise est déterminante pour l'intégration de la sexualité à votre vie de jeunes et d'adultes. Il est difficile de parler de la sexualité à l'époque actuelle, marquée par un défoulement qui n'est pas sans explication mais qui est, hélas ! favorisé par une véritable exploitation de l'instinct sexuel. Jeunes de France, l'union des corps a toujours été le langage le plus fort que deux êtres puissent se dire l'un à l'autre.

Et c'est pourquoi un tel langage, qui touche au mystère sacré de l'homme et de la femme, exige qu'on n'accomplisse jamais les gestes de l'amour sans que les conditions d'une prise en charge totale et définitive de l'autre soient assurées, et que l'engagement en soit pris publiquement dans le mariage. Jeunes de France, gardez ou retrouvez une saine vision des valeurs corporelles ! Contemplez davantage le Christ rédempteur de l'homme ! Il est le Verbe fait chair que tant d'artistes ont peint avec réalisme pour nous signifier clairement qu'il a tout assumé de la nature humaine, y compris la sexualité, en la sublimant dans la chasteté.

L'esprit est la donnée originale qui distingue fondamentalement l'homme du monde animal et qui lui donne un pouvoir de maîtrise sur l'univers. Je ne résiste pas à vous citer votre incomparable écrivain français Pascal : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser... ; mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt ; et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. Toute notre dignité consiste donc en la pensée... ; travaillons donc à bien penser. » (*Pensées*, n° 347).

JEAN-PAUL II

Paris 01-06-80



*Tu as voulu, Seigneur,
que la Sainte Famille nous soit donnée en exemple ;
Accorde-nous la grâce
de pratiquer, comme elle, les vertus familiales
et d'être unis par les liens de ton amour,
avant de nous retrouver pour l'éternité
dans la joie de ta maison.*

Les Charités Normandes

Les **charités**, dans le passé, ont été tour à tour puissantes et décriées. Aujourd'hui, elles sont redevenues, là où elles se maintiennent, l'objet d'une bienveillante sympathie, en même temps qu'elles éveillent, chez beaucoup, un vif mouvement de curiosité.

Le regretté M. de La Varenne, que j'ai connu particulièrement, m'a appelé un jour « l'homme des charités ». C'est un peu vrai. Si toutefois j'ai quelques titres pour traiter du sujet, encore faut-il ne pas exagérer ma compétence dans un domaine si confus et, il faut bien le dire, si inexploré.

Ce que les **charités** sont à l'heure actuelle ;

Ce qu'elles ont été sous ce que l'on est convenu d'appeler l'Ancien Régime ;

Ce qu'elles étaient au Moyen Age ;

Et ce qu'elles ont peut-être été plus avant encore dans le recul de l'histoire, constituent pour moi quatre phases essentielles d'un délicat problème d'ensemble qui, autour de quelques principes immuables, fait graviter des applications assez différentes et variées suivant les temps et les lieux.

Dans le cadre de ce plan, je me propose, sinon de résoudre ledit problème, du moins de mieux en préciser les données principales.

Beaucoup connaissent déjà nos **charités** dans leur modeste rôle actuel, soit qu'ils les aient côtoyées dans leur jeunesse ou au cours de leurs séjours en terre normande, soit qu'il les aient vues et étudiées lors des grands congrès de Giverville en 1947, de Bourneville en 1952, de Saint-Pierre-de-Cormeilles en 1957, de Criquebeuf-sur-Seine en 1962, de Hauville en 1967, ou encore dans les autres manifestations plus ou moins spectaculaires de Lisieux, de Notre-Dame-de-la-Couture à Bernay et du Mont Saint-Michel.

Depuis la Révolution, elles sont (et c'est à déplorer) devenues essentiellement rurales. Mais ayant disparu progressivement des

villes elles conservèrent les campagnes ; mieux, elles y prospérèrent et s'y accrurent tellement en nombre qu'au siècle dernier, depuis **Sééz** et les **environs de Caen** jusqu'aux limites de la **Picardie**, il n'y eut guère de petit village qui n'en possédât point... Tout cela est, hélas, bien changé depuis cinquante ans et il n'en subsiste guère qu'un peu plus de deux cents, mais, Dieu merci, beaucoup d'entre elles (dans l'Eure surtout mais aussi dans le Calvados et même en Seine-Maritime) sont encore bien vivantes et très disposées à maintenir haut et ferme le flambeau de la tradition.

Que l'on ne s'y trompe pas. Le cadre de chaque **charité** a toujours été et demeure la **paroisse** (leur fédération en unions diocésaines est récente). Aussi chaque Confrérie étant pleinement **autonome**, on peut constater facilement de nombreuses différences entre elles, non pas seulement de costumes mais encore de coutumes. Tout cela est hors de notre sujet. Revenons à ce qui leur est commun. Je pense que pour les définir aussi exactement que possible dans leur ensemble, il suffit de reprendre les termes mêmes du mandement de Monseigneur Bourlier, évêque d'Evreux, inséré comme le voulait alors la loi dans le bulletin n° 230 de la préfecture de l'Eure du 24 brumaire an XIV (1806) et qui, **si étonnante que soit la chose**, reste d'une saisissante actualité : « Il serait très utile et même nécessaire de maintenir en activité les **anciennes charités** et d'en établir de nouvelles pour rendre aux morts leurs derniers devoirs et servir à la pompe du culte ».

Ces quelques lignes montrent ce que sont nos modestes **charités** dans nos villages et ce qu'ont été leur rôle et leur mission depuis le Concordat. Mainteneurs du culte des morts et soldats de l'Eglise (même s'il y a des failles et des faiblesses qui sont humaines), n'est-ce pas là un titre respectable qui donne bien le droit à une semblable institution de vivre et de survivre ?

Beautés de l'extériorisation du culte, profond respect pour les défunts, ce sont deux sentiments qui touchent particulièrement la sensibilité de l'âme populaire normande et c'est peut-être précisément parce qu'elles ont toujours répondu à une **nécessité instinctive** que les charités ont été si populaires en Normandie.

Toujours est-il que, même pendant la furieuse et désordonnée période révolutionnaire, elles y ont plus ou moins subsisté.

C'est un honneur pour la Normandie d'avoir su, mieux que les autres, conserver ces coutumes ancestrales en assurant le renouvellement de ces confréries d'hommes qui, après tout, n'ont

peut-être acquis ce titre de **charités** qu'à cause de certaines particularités primordiales :

1. Frères acceptés sans restrictions professionnelles ni sociales. Ne lit-on pas dans les statuts de 1530 de la Charité Saint-Thomas à Saint-Lô : « Tous notables personnes et bourgeois, marchands, manants et autres habitants ».

2. Charité et notamment cette charité suprême qui suit l'homme et le chrétien au-delà même de la tombe, étendue aux pauvres, aux abandonnés et, comme le disait le concile de Rouen, « appréciable surtout dans les temps de calamités publiques ».

Toutes les provinces, au fond, ont des coutumes qui leurs sont propres et en quelque sorte inhérentes à leur nature. Aussi en observant, d'une part, que les plus anciennes dates de fondation sont toujours postérieures à la cession aux Normands et, d'autre part, que de nos jours l'esprit primitif de l'institution se retrouve davantage dans les vallées de la Seine et de l'Eure et sur les plateaux immédiats (et ce fut précisément la route de l'invasion et vraisemblablement de la plus forte implantation), on est tout de même porté à se demander si l'influence scandinave, sous sa forme normande, n'aurait pas donné aux confréries chrétiennes existantes ce caractère particulier qui en a fait des **charités**.

La thèse me paraît cependant bien fragile et si je la donne c'est à titre tout à fait objectif.

Mais si belle et si intéressante que soit l'histoire, **c'est tout de même le passé**. Aussi le moment est venu de revenir au présent et de voir nos **charités** telles qu'elles sont aujourd'hui. Elles forment, quelles que soient leurs origines précises et leurs évolutions diverses, une belle et persistante synthèse des confréries du passé sous trois aspects différents harmonieusement réunis :

Forme militaire : au sens de garde d'honneur du Christ et du prêtre.

Forme pieuse : par les messes, œuvres et prières.

Forme funéraire : par le culte des morts.

Et c'est bien sous ce triple caractère qu'il faut les considérer si on veut bien les comprendre.

On leur fait quelquefois le reproche, qui n'est pas tout à fait sans fondement, de ne pas assez se consacrer aux œuvres de charité (assistante proprement dite). Effectivement, beaucoup de leurs statuts anciens y consacraient parfois une part assez large pour que M. de Beaurepaire ait pu aller jusqu'à dire que certaines ressemblaient à de véritables sociétés de secours mutuels. Et il me paraît aussi hors de doute qu'au temps des pestes et des épidémies elles se dévouaient aussi bien pour les vivants que pour les morts. Mais, malgré tout, il apparaît bien cependant qu'aux origines cette **charité** dont ils ont pris le beau nom s'entendait surtout de cette charité suprême qui accompagnait l'homme (créé à l'image de Dieu) à la tombe et plus encore au-delà, comme cela est péremptoirement exprimé dans une très vieille ordonnance d'une charité de Saint-Lô où les Frères, après avoir cité saint Paul, apôtre de la charité par excellence, déclarent prendre « en considération qu'il n'est plus grande œuvre de charité que de subvenir aux pauvres âmes du Purgatoire ».

Sous l'influence « matérialiste » de l'après-révolution nos **charités** n'ont pas toujours pu rester dans la ligne idéale. En attendant — et il y a un gros effort de rénovation qu'elles peuvent faire — elles demeurent et tiennent au mieux des circonstances et en dépit des difficultés de tous ordres.

Fondées sur l'image des apôtres (le chiffre douze n'est pas dû au hasard), elles s'en inspirent toujours et de même que les apôtres formaient constamment l'escorte au Christ, nos Frères constituent une sorte de garde d'honneur au Saint-Sacrement (qui continue le Christ) et par voie d'incidence au prêtre qui est son ministre. Aussi, en dehors des funérailles, voit-on encore nos **charités** présentes dans toutes les grandes manifestations intérieures et extérieures du culte. Ce sont, en quelque sorte, les soldats de l'Eglise, soldats parfois un peu rudes, plus habitués aux dures réalités journalières qu'aux subtiles discussions dogmatiques ou aux rêveries intellectuelles mais ayant gardé profondément en eux la **foi en Dieu** et le **dévouement à sa cause**.

Nos aïeux, a dit M. de Beaurepaire, attachaient non seulement aux prières de l'Eglise, mais encore aux côtés extérieurs des convois funéraires, une extrême importance. C'est là d'ailleurs un sentiment naturel très vivace au cœur de l'homme **dont on a trop souvent tenu peu compte...** C'est peut-être là qu'il faut chercher la cause de la vitalité et de la popularité des **charités**.

Là, je crois, est la note juste.

Aujourd'hui encore, on semble disposé à tenir trop peu compte de ce sentiment naturel. Mais le proverbe a dit : « Chassez le naturel, il revient au galop ». Il en est un autre qui dit : « Tout passe et tout lasse ».

Parmi le flux et le reflux des doctrines, des systèmes, des groupements qui naissent et disparaissent, si les **charités** ont **tenu et tiennent**, c'est qu'elles reposent sur un double principe toujours cher au cœur de l'homme : **honorer les morts** et **adorer Dieu**. Et comme au XX^e siècle, comme au Moyen Age, la nature de l'homme reste inchangée. Puissent nos **charités** vivre encore longtemps et même — il faut être audacieux — reprendre les positions perdues, tant en rayonnement intérieur qu'en expansion territoriale.

Maurice QUERUEL

Secrétaire Diocésain des charités de l'Eure

LA SAINT MICHEL DE PRINTEMPS

Le 4 mai dernier marquait le XXV^e anniversaire de la Saint Michel de Printemps. A l'origine cette fête voulait célébrer l'Amitié Franco-Canadienne, en souvenir de la participation des Canadiens à la Libération de la France en 1944. Et depuis vingt-cinq ans le Comité sous l'impulsion de son Président-Fondateur, Monsieur Jacques Henry, est resté fidèle à son but. Monseigneur Wicquart, évêque de Coutances, après la réception officielle à la mairie du Mont, célébrait la messe en l'église abbatiale, en présence de toutes les autorités civiles et militaires de la région. A cette même occasion et selon leur tradition les Charités Normandes accomplissaient leur Pèlerinage annuel à Saint Michel. Accompagnés de leur Secrétaire Diocésain, M. Maurice Queruel, les frères avec clochettes, bâtons et étoles brodées prirent part au cortège lui donnant beaucoup d'éclat et de grandeur et en faisant une vraie procession. Notons la présence, cette année des Charitables de Béthune, qui s'étaient joints à leurs frères de l'Eure.

LES AUMONIERIERS DES PRISONNIERS DU MONT SAINT-MICHEL

(suite)

• LOUIS-JACQUES LEGROS (suite) :

En arrivant au Mont Saint-Michel en janvier 1820, l'abbé Legros a l'avantage d'y trouver quatre religieuses du Père Louis-Marie Grignon de Montfort, plus connues sous le nom de Filles de la Sagesse. Pour se faire une idée des conditions de détention à cette époque, il faut relire un extrait des chroniques de la Communauté des Filles de la Sagesse :

« Leur installation au Mont Saint-Michel eut lieu le 15 novembre 1818 ; elle se fit avec pompe, on dirait presque avec enthousiasme, tant on se faisait une idée extraordinaire des religieuses ; on se figurait que ce n'était pas des personnes comme les autres, qu'elles menaient une vie plus angélique qu'humaine. Chacun s'empressait autour d'elles, on baisait leur chapelet, leurs vêtements, on leur faisait des offres de services, c'était à qui leur aurait donné quelques témoignages de vénération et de respect ; et nous pouvons dire qu'il en est de même dans tous les lieux où on va commencer des établissements.

« Leur premier soin en arrivant fut d'aller visiter les malheureux détenus en faveur desquels la Divine Providence les avait appelées en ce lieu. Elles furent reçues par ces pauvres gens comme des anges qui descendaient du ciel, mais il y avait néanmoins de quoi fendre le cœur en voyant de grands bras décharnés s'élever du milieu d'un tas de paille d'où sortaient aussi des voix sépulcrales, lesquelles faisaient entendre des cris déchirants. Au nom de l'humanité, ma Sœur, disaient les uns, pour l'amour du Bon Dieu, disaient les autres, apportez-nous un bouillon, une tisane, un petit rafraîchissement. Plus d'une larme s'échappèrent des yeux des religieuses, dont l'une d'elles, quoiqu'accoutumée à visiter les prisonniers depuis l'âge de sept ans, n'avait encore rien vu de si triste que la position des détenus du Mont Saint-Michel, jusqu'au moment où le sort de ces malheureux fut amélioré par les adoucissements en tout genre qu'on parvint à leur procurer. On avait déjà commencé à confectionner des bois de lit, des vêtements, mais on attendait

l'arrivée des Sœurs pour organiser le régime alimentaire et mettre en exécution le règlement qui devait procurer à ces malheureux une existence propre à leur inspirer des sentiments qui les missent à même d'espérer pouvoir rentrer un jour dans la société et y vivre en bons citoyens.

« Les Sœurs ne sont pas chargées par elles-mêmes du soin des malades, mais doivent veiller à ce que les infirmiers et infirmières s'en acquittent avec exactitude. Elles remplissent auprès des malades tous les devoirs de l'humanité, leur donnant toutes les consolations morales que réclamera leur état de souffrance et veillant scrupuleusement à ce qu'ils reçoivent tous les secours de la religion auxquels elles les disposeront avec persévérance ».

Dans une lettre au préfet de la Manche, Monseigneur Dupont-Poursat critique les mauvaises conditions de logement de l'aumônier et la grande pauvreté de la chapelle (4 février 1820).

Comme on le voit la prison du Mont Saint-Michel n'était pas très accueillante, les conditions d'hygiène y étaient précaires et la mortalité importante. Sur les 14 000 prisonniers qui y ont été écroués 1 400 y sont morts.

Le 30 septembre 1820, le cimetière situé dans les jardins de la Merveille est complet et il est fermé selon les lois en vigueur. M. Marie Duruisseau, le directeur de la prison, M. Dore, succursaire, et l'abbé Legros, aumônier, sont convoqués par le maire du Mont pour aller reconnaître le nouveau cimetière désigné par les ingénieurs de l'arrondissement. Ce cimetière se trouvait au milieu du village de la Caserne, à l'entrée de la digue actuelle, sur les terres des domaines. Ce terrain fait partie aujourd'hui de la commune de Beauvoir, ferme de M. Faguais, il est cadastré section A.B. n° 45 et porte toujours le nom de « Cimetière des détenus ».

Voici ce que dit le *Livre blanc* de la commune du Mont Saint-Michel à ce sujet :

« Ce terrain se trouve dans les grèves encloses. Nous avons reconnu que les terrasses le long et à gauche du canal, au midi du barrage actuel sur une longueur de 216 m. et 26 m. de

largeur, y compris le fossé qui longe, au couchant, ces terrasses et les sépare de la ferme de M. Blouet était le plus convenable, parce que en été on enterrerait les cadavres dans le bas et en hiver en haut ».

Après la bénédiction et les cérémonies de l'Eglise, nous avons pris possession de ce cimetière et le corps de Marie-Louise Ropart, femme de François Giroult, détenu, y fut inhumé ce 30 septembre 1820.

Pendant les dix ans qu'il passa au Mont, l'abbé Legros conduira trois cent quatre-vingt-onze détenus à leur dernière demeure. On se représente facilement les convois funèbres des détenus : dès le lendemain de leur décès, après un office à la chapelle, le corps du défunt est porté par ses compagnons de détention jusqu'aux Fanils. Hissé sur une charrette, le pauvre cercueil de bois blanc est conduit à marée basse à travers la grève jusqu'à sa dernière demeure. Une humble croix de bois et une levée de terre marquent la nouvelle sépulture. Les quatre dernières années de son ministère au Mont, l'abbé Legros présidera à l'inhumation d'un détenu par semaine en moyenne.

Par trois fois l'abbé Legros, découragé propose sa démission à son évêque. Et on comprend son découragement : parmi les sept cents détenus il y a quatre cents Bretons de la région de Morlaix. L'évêque de Saint-Brieuc acceptera de nommer un prêtre parlant le breton, un sieur Nicolas, ancien militaire, original, avec quelques manies, il y restera peu de temps (1830-1831).

Il est intéressant de comparer les remarques de l'abbé Legros dans sa lettre de démission avec les notes de la supérieure des Religieuses de la Sagesse qui, dans un rapport précis en treize points, montre les graves inconvénients d'une prison où hommes et femmes sont détenus sous la même administration et tous les abus qui en sont la conséquence.

Le rôle des Sœurs de la Sagesse fut important au Mont : grâce à leur rapport sans concession, appuyé par une démarche de leur supérieur au ministère à Paris, on supprima la mixité dans la prison ; les femmes furent dirigées sur d'autres lieux de détention, ce qui entraîna le départ des Sœurs de la Sagesse.

Après ce départ, l'abbé Legros perdait des auxiliaires précieuses pour son apostolat, en particulier près des malades et des mourants. Dans sa lettre de démission du 2 juin 1828, il expose longuement les raisons de sa fatigue et de sa déception.

« Les détenus Bretons en sont toujours la cause principale, plus de soixante n'entendent pas la langue française ; et moi qui ne comprend pas le triple idiome breton. Je les ai engagés à la Pâque, à venir à confesse. Quelques-uns y sont venus, se sont confessés, en leur patois ; et moi ignare. Plusieurs m'ont fait dire qu'ils viendraient volontiers à mes invitations, s'ils pouvaient se confesser en français, quand les Bretons sont malades, s'ils entendent un peu le français, et le parlent, je les confesse sans interprète : sinon, je les engage à choisir un interprète. (Grand embarras dans le saint ministère). Il faudrait ici un prêtre Breton... Il y a ici plus de quatre cents Bretons, le nombre des détenus en cette maison est de sept cent soixante-quatorze, et quand on aura la caserne neuve, on pourra ici loger mille à mille deux cents détenus. La chapelle sera trop petite, déjà elle l'est ; il sera absolument nécessaire de deux aumôniers pour faire assister toute la détention à la messe, les jours de dimanche et de fêtes d'obligation.

« A ces motifs prépondérants, Monseigneur, j'ai la douleur d'ajouter que dans cette maison, les administrateurs, les entrepreneurs, les gardiens, les chefs d'atelier, les commis, contremaîtres (deux exceptés) serviteurs à la cantine, à la grande cuisine, ne savent pas ce que c'est que le devoir pascal. Il faudrait courte messe et longs dîners. Il faudrait plus d'exemples pour rappeler les détenus aux bonnes mœurs et à la religion!!! Seulement deux cent cinquante se sont présentés pour la Pâque et très peu ont communié. Aussi les uns se pendent. (Un s'est étranglé dans son cachot, le jour de l'Ascension ; un autre quelque temps auparavant s'était jeté par dessus les remparts)... Parmi les mourants j'ai plus de douleurs que de consolations... J'ai prouvé au gouvernement qu'il était en contradiction en voulant rappeler les détenus aux bonnes mœurs et à la religion, leur donnant néanmoins des gouverneurs sans religion, ou du moins sans exercice de religion, si on en excepte messe et vêpres.

« N. B. — Monseigneur, j'ai l'honneur d'observer à votre Grandeur que j'ai donné la présente à lire à MM. Directeur et Inspecteur. La vérité n'a point de cache ».

L'abbé Legros quittera le Mont Saint-Michel en novembre 1829 ; le dernier acte religieux qu'il ait accompli est l'inhumation de Jean-Louis Jouan de Josselin le 17 novembre.

Il se retire à Champcervon avec une pension de 525,00 F. Sa maison familiale au village de la Porte l'abrite, puis il s'installera au presbytère où il rendra de grands services à son curé, l'abbé Peslin, qui fut curé du Mont Saint-Michel de 1830 à 1834, avant de devenir curé de Champcervon.

Voici ce que dit de lui l'abbé Peslin qui fut son commensal pendant dix-huit ans : « O combien sa vie privée était édifiante. La méditation, la récitation de l'office, la célébration du saint Sacrifice, l'exercice du ministère remplissaient tous ses moments. Ses jours étaient presque entièrement passés en adoration au pied de l'autel. On ne le voyait guère au presbytère que pour y prendre rapidement son frugal repas et le repos de la nuit.

« Sur une modique retraite qu'il recevait de l'Etat et le peu qu'il possédait d'ailleurs, il regrettait le plus strict nécessaire qu'il était obligé de s'attribuer ; tout le reste était pour les pauvres ; il le distribuait gaiement, et jamais il ne manquait d'y joindre l'aumône spirituelle avec ce tact qui savait toujours dire à chacun ce qui lui convient. Il a rendu sa belle âme à Dieu le 9 juin 1851 à l'âge de quatre-vingt-trois ans. C'était un saint ».

Sa tombe se trouve près du calvaire, dans le cimetière de Champcervon, une croix de marbre portant son nom en marque encore l'emplacement.

A. YVER.

(A suivre)

Les "moinillons" du Mont Saint-Michel au Moyen-Age

La revue « L'Histoire » a publié dans son numéro de décembre 1979, (n° 18, pages 41-50) un intéressant article de Pierre Riché, intitulé : L'enfant au Moyen Age. Il y est donc traité de l'enfance à cette longue période de l'histoire et, assez longuement, sous la dénomination de « moinillons » des jeunes garçons élevés dans les monastères (style de vie ; jeux, distractions aussi).

Initialement on trouvait parmi les moines, des enfants, véritables moines eux-mêmes, consacrés à Dieu par leurs parents ayant contracté pour eux un engagement irrévocable (voir Règle de Saint Benoit, notamment chapitre 59). C'était ainsi. Ce n'est que plus tard qu'on admit dans les abbayes des jeunes garçons en vue d'assurer leur formation morale et intellectuelle. Ces enfants retournaient ensuite dans le monde ou entraient au noviciat du monastère s'ils le désiraient. Il y eut probablement, pendant quelques siècles, dans de nombreuses communautés, à la fois des enfants-moines (comme à l'origine) et des enfants-pensionnaires. Et sans doute recevaient-ils ensemble la même instruction. Mais au cours des temps la consécration des jeunes garçons par leur famille disparut peu à peu (on commença d'abord par exiger que l'enfant devenu grand ratifie librement l'oblation faite par ses parents). Et les monastères ne reçurent plus que des jeunes en vue de leur seule éducation, libres à eux de rester ensuite au sein de la communauté pour y faire profession.

Il n'est pas question du Mont Saint-Michel, dans l'étude de M. Riché. Mais nous savons, de diverses sources, que le Mont a eu, comme tant d'autres monastères, ses « moinillons ». Peut-être pas constamment, car certains textes parlent des enfants en précisant « s'il y en a » (*pueri si fuerint in scholis*). Mais il y en eut.

En dehors des heures vouées à l'étude — et aux récréations — ils participaient aux offices monastiques, avec les religieux. Le chant de certaines parties de l'office leur était spécialement réservé, comme celui des versets ou celui du *Benedicamus Domino*, à la fin des Heures. Ils participaient, bien sûr, comme

partout, au chant du Gloria laus du dimanche des Rameaux. A Noël, ils communiaient à la Messe de l'Aurore, après les moines non-prêtres. Ils communiaient le vendredi-saint avec toute la communauté. Et évidemment en d'autres circonstances qui ne sont pas précisées (1).

Il semble qu'ils mangeaient au réfectoire de la communauté, mais à une table particulière. Le petit code de conversation par signes à l'usage des moines du Mont Saint-Michel, figurant dans un des manuscrits conservés à Avranches, nous apprend que pour demander à un des garçons mangeant à la « petite table » d'aller rendre un service, on s'adressait d'abord au plus jeune en levant l'auriculaire de la main gauche. Pour désigner celui qui venait immédiatement au-dessus de lui, on dressait l'annulaire. Etc... (2).

Ne tombons pas dans le ridicule de nous apitoyer sur le sort de ces garçons. Autres temps, autres mœurs. En fait, par l'éducation qu'ils recevaient et l'instruction qui leur été dispensée, ces enfants étaient véritablement privilégiés et ils en avaient certes conscience.

Michel PIGEON

(1) Dom Lemarié, *La vie liturgique au Mont d'après les ordinaires et le cérémonial de l'abbaye*, Millénaire monastique, tome I, pages 303-352, passim.

(2) Dom Vion, *L'accord sur les usages en 1258*, Millénaire, tome I, page 609. Sur l'usage des signes dans les monastères du Moyen Age, voir Dom Gougau, *Anciennes coutumes claustrales* (Ligugé, 1930), chapitre 2 : Le langage des silencieux.



Pouvoir, Sexe, Pain, ces trois, et le plus grand de tous : Argent

NOS FAUX DIEUX *

par le Père REY-MERNET

Est-ce permis de parodier ainsi saint Paul (1 Cor 13, 13) à propos de la panoplie des faux dieux qui mettent en échec le Symbole chrétien dès son premier article?... Car ils le mettent en échec dans l'existence de combien de baptisés?...

• Et pourtant, le « Je crois en Dieu » oppose un « non » catégorique à l'absolutisme du **Pouvoir**. De tout pouvoir, fût-il religieux. Un « non » catégorique à l'adoration de la puissance des Grands quels qu'ils soient : « Il renverse les puissants de leur trône ! ». Voilà ruinée une fois pour toutes la prétention totalitaire du principe politique ou hiérarchique.

La confession du Dieu unique, précisément parce qu'elle est pure de toute intention politique, constitue donc un programme d'une importance politique incalculable. D'une part, elle confère à chaque être humain un caractère absolu à cause de sa relation personnelle à Dieu. D'autre part, elle marque d'un caractère relatif toutes les sociétés politiques, religieuses, ou autres, car leurs prétentions s'enracinent en ce Dieu unique... ou nulle part.

Sans l'adoration aveugle de chrétiens pour le pouvoir hitlérien, le nazisme eut été impossible, la guerre de 39-45 eut été impossible. Il eut suffi que tout un peuple dise : « Je crois en Dieu » en esprit et en vérité... Somnoler son Credo, c'est lourd de conséquences...

Le seul « absolu » du faux dieu Pouvoir, c'est que le pouvoir absolu corrompt absolument.

* Ces lignes sont extraites de l'ouvrage du Père Rey-Mernet : *CROIRE 1, pour une redécouverte de la foi*.

• Mais il n'y a pas que le pouvoir à corrompre l'homme. Il y a le **Sexe**, cet autre faux dieu.

En effet, dans tout amour, il y a un absolu. Quand Jacques aime sa fiancée, il attend que cet amour donne tout son sens à sa vie. Or il n'y a qu'un seul amour solide et absolu, c'est l'amour dont Dieu nous aime. Pour comprendre que l'amour entre l'homme et la femme est unique, définitif et sans partage, il faut se référer à Dieu. Hors de là, la soi-disant libération de l'amour au profit des caprices de l'instinct déchaîné livre l'homme à la tyrannie du dieu-sexe. Ici encore, esclavage de l'éros ou foi au Dieu unique, au choix. Il faut ajouter que la hantise du péché de la chair est une absolutisation du sexe et donc une des formes de son idolâtrie.

• Toujours dans la mesure où l'homme s'éloigne du Dieu de son Credo, dans la mesure où il oublie en semaine le Credo dont il s'est endimanché, dans cette même mesure il sacrifie, non pas simplement au **Pain**, mais au beurre et à la confiture ; je veux dire, à la consommation, au confort, au plus-avoir, au désir, à l'envie, et encore ceci, et encore cela...

Là aussi, quel est notre choix existentiel ?

La porte est étroite qui donne accès au Dieu unique ; elle n'est pas extensible pour ceux qui ont trop de bagages. Il faut « croire » à Dieu ou aux bagages, au choix. Hors de ce choix, le Symbole des Apôtres n'est plus qu'un petit morceau de littérature ancienne.

• Mais l'anti-Dieu par excellence, c'est quand même l'**Argent**. C'était déjà le veau d'or chez les Israélites. L'argent, parce qu'il est réellement, le « tout puissant » : avec de l'argent, on a tout...

Tout, sauf le « Dieu unique ». Lui ne s'achète pas... « Je crois en Dieu », « Je crois en l'argent », c'est l'un ou l'autre. Mettons-nous nous-mêmes sur la balance et pesons avec précision : quel plateau l'emporte existentiellement ? « On ne peut servir Dieu et l'argent ; ce sont deux Maîtres ; si l'on en aime un, on déteste l'autre » (Mat 6, 24).

« Je crois en un seul Dieu » ?... Il ne faut pas le dire trop vite...

Avant tout aimer Dieu de tout cœur,
puis le prochain comme soi-même.

Honorer tous les hommes.

Ne point faire à autrui
ce que nous ne voulons pas
qu'on nous fasse.

Soulager les pauvres.

Vêtir ceux qui sont nus.

Visiter les malades.

Aider ceux qui sont dans l'épreuve.

Consoler les affligés.

Aimer ses ennemis.

Ne point être orgueilleux.

Vénération des anciens.

Aimer les plus jeunes.

S'appliquer fréquemment à la prière.

Enfin ne désespérer jamais
de la miséricorde de Dieu.

Extraits de la Règle de saint Benoît

Les « Annales du Mont Saint-Michel »

106^e année - Paraissant tous les deux mois

Abonnement un an : 25,00 F

Etranger : 30,00 F

Tous les abonnements commencent en janvier

Adresse : Monsieur le Directeur des « Annales »
B.P. 1, 50116 Le Mont Saint-Michel
C.C.P. « Annales du Mont Saint-Michel » 4-42 C Rennes

Vie de l'Œuvre de Saint-Michel

CONSECRATIONS D'ENFANTS

Depuis le 15 avril, ont été consacrés à Notre-Dame des Anges et à saint Michel :

Mathieu Nègre, Sagueredoude - Laetitia Malonga, Makélékélé - François Bréteau, Mikaël Réaud, La Poitevinière - Christèle Riquet, Mikaël Rabaud, Corps-Nuds - Yannick, Anne, Aurore, Barbara Avice, Gorron - Natacha, Davy, Caudry Bonketiba, Makélékélé - Aurore Troffigue, Saint-André-des-Eaux - Sylvie, Jean-Pierre Boudeaud, Thiré - Grégory Gautier, Périgueux - Olivier Bardon, Elodie Boy, Pau - Godfré Ntsana, Bacongo - Aude Bayouvoula, Brazzaville - Stéphane Legeay, Argentré-du-Plessis - Fabien Legeay, La Perrière en Etrelles - David Sévrain, Angélique Sévrain, Jumet (Belgique) - Lida Manitelamio, Poto-Poto - Joson Draper, Irlande - Charmant Bikouta, Makélékélé - Christophe Moncouvéa, La Possession - Virginie, Arsène, Fabrice, Armel, Jeomma Kibangandi, Brazzaville - Syldège, Laetitia, Everrand, Fulgence Mpassi-Malouélé, Bacongo.

ARCHICONFRÉRIE DE SAINT-MICHEL

Pendant la même période, cent quarante adultes se sont faits inscrire sur les registres de l'Archiconfrérie de Saint-Michel.

Adieux à nos chers défunts

Mme Lericque, Rosel (14) - Mme Tessier, Charbonnières (28) - L'abbé Louis Néel, curé de Montbray (50) - M. Dapremont, p.s.s., Coutances (50).

*« Que saint Michel les introduise dans la lumière
et dans la paix de Dieu! »*